## ORDO FRANCISCANUS SÆCULARIS XIII. CHAPITRE GÉNÉRAL

Saõ Paulo, du 22 au 29 octobre 2011



# NOM OFFICIEL DE L'ORDRE

#### UTILISATION ET TRADUCTION DU NOM DE L'ORDRE

1. Le nom officiel de l'Ordre est Ordo Franciscanus Saecularis.

#### 2. Traductions du nom de l'Ordre

- 2.1. La traduction du nom de l'Ordre à partir de l'original existe déjà dans les quatre langues officielles et c'est elle qui doit être utilisée dans ces langues, à savoir en italien, en anglais, en espagnol et en français.
- 2.2. Le nom peut être traduit en des langues locales seulement lorsque la traduction littérale du latin est facilement compréhensible y compris par la société civile et n'en modifie pas le sens et la substance.
- 2.3. Quand l'éventuelle traduction dans la langue nationale déformerait la signification du nom, ou quand il n'est linguistiquement pas possible d'en transcrire la signification authentique, le nom Ordo Franciscanus Saecularis doit toujours être utilisé, nom auquel peuvent être adjointes des expressions qui rendent claire et compréhensible à tous la nature de l'Ordre Franciscain Séculier dans cette langue locale.

### 3. Le sigle

Le sigle en référence au nom **Ordo Franciscanus Saecularis** et qui doit toujours être utilisé indépendamment de la langue, qu'elle soit officielle ou non, est **OFS**. Par exemple, quand des Franciscains Séculiers utilisent le sigle après leur nom, ils doivent utiliser "**OFS**".

Encarnación del Pozo, OFS Ministro Generale